



FONDS POUR LA
**CONSOLIDATION DE
LA PAIX** 

Projet « Appui à la promotion, la protection des jeunes consolidateurs de paix et défenseurs des droits de la personne dans les régions du Sahel, du Nord et de l'Est »

Etude cartographique des organisations de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans les régions du Sahel, et de l'Est et des menaces qui pèsent sur leurs interventions

RAPPORT



Octobre 2021

Table des matières

Sigles & abréviations	3
Liste des tableaux et figures	4
Résumé	5
I- INTRODUCTION	6
1.1- Contexte et justification	6
1.2- Objectifs de l'étude	8
1.3- Résultats attendus.....	9
1.4- Présentation de la zone d'étude.....	10
1.4.1- La commune de Djibo	10
1.4.2- La commune de Pobé Mengao	11
1.4.3- La commune de Gorom-Gorom.....	11
1.4.4- La commune de Oursi.....	12
1.4.5- La commune de Kantchari	13
1.4.6- La commune de Pama	14
1.4.7- La commune de la Kompienga.....	15
1.4.8- La commune de Diapaga	17
2.1- Phase préparatoire.....	18
2.2- Phase de collecte de données	19
2.3- Phase de traitement, d'analyse et de rapportage	19
III- ANALYSE DES DONNEES	21
3.1- Profil des enquêtées	21
3.2- Le profil des organisations	23
3.3- Les personnes physiques.....	24
3.4- Sexe des personnes défenseurs des droits humains.....	26
3.5- Organisation institutionnelle, organisationnelle et Gouvernance.....	27
3.6- Activités menées par les organisations répertoriées.....	29
3.7- Analyses Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces.....	29
3.8- Menaces qui pèsent sur ces organisations.....	31
CONCLUSION	33
ANNEXES	34

Sigles & abréviations

A2N	: Association Nodde Nooto
CGD	: Centre de Gouvernance pour la Démocratie
CNT	: Conseil National de la Transition
FFOM	: Force Faible Opportunité et Menace
Km	: Kilomètre
MJP2E	: Ministère de la jeunesse, de la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RN	: Route Nationale
TIC	: Technologie de l'information et de Communication
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Liste des tableaux et figures

Carte 1 : Cartographie de la commune de Djibo	10
Carte 2 : Cartographie de la commune de Djibo	11
Carte 3 : Cartographie de la commune de Gorom-Gorom	12
Carte 4 : Cartographie de la commune de Oursi.....	13
Carte 5 : Cartographie de la commune de Kantchari	14
Carte 6 : Cartographie de la commune de Pama	15
Carte 7 : Cartographie de la commune de Kompienga	16
Carte 8 : Cartographie de la commune de Diapaga.....	17
Graphique 1 : Pourcentage des enquêtées au Sahel	22
Graphique 2 : Pourcentage des enquêtées à l'Est	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 3 : Nature des organisations enquêtées dans les deux régions	25
Graphique 4 : Répartition des enquêtées par sexe	26
Graphique 5 : Reconnaissance actuelle des organisations selon la loi N°064	28
Tableau 1 : Résumé de l'analyse FFOM.....	30

Résumé

Pour soutenir les efforts du Gouvernement, le Système des Nations Unies a mis en place un certain nombre de projets notamment ceux financés par le Peace Building Fund axés autour des initiatives de promotion de jeunes. C'est dans ce cadre que s'inscrit le Projet d'appui à la promotion, à la protection des jeunes consolidateurs de la paix et défenseurs des droits de la personne dans les Régions du Sahel, du Nord et de l'Est mis en œuvre par le PNUD, UNICEF et l'UNFPA.

Dans les régions de l'Est et du Sahel burkinabè, l'Association Nodde Nooto (A2N) mandaté pour la mise en œuvre de ce projet notamment dans 08 communes que sont: *Djibo et Pobé-Mengao* dans la province du Soum ; *Gorom-Gorom, Oursi* dans la province de l'Oudalan ; *Diapaga et Kantchari* dans la province de la Tapoa et *Pama, et Kompienga* dans la Province de la Kompienga

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités, A2N a réalisé une étude cartographique des organisations de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans les régions du Sahel, et de l'Est et des menaces qui pèsent sur leurs interventions. Cette étude a touché toutes les communes d'intervention du projet.

L'étude a adopté une approche participative a été utilisée depuis la phase préparatoire jusqu'au rapportage. Cela a permis la prise en compte effective des organisations de jeunes femmes/filles défenseuses des droits de la personne et/ou droits des femmes, les autorités administratives et communales et les services déconcentrés de l'Etat. Des outils (*Kobocollect*, SPSS) adaptés ont été utilisés pour faciliter la collecte, le traitement et le rapportage des données.

Des résultats de l'étude, il ressort que la défense des droits de la personne et/ou des femmes se fait par les organisations mais également par les personnes physiques. Dans la région du Sahel, 71% des enquêtées sont des organisations. Les personnes physiques représentent 29% des enquêtées. A l'Est, la tendance est la même. Il y'a plus d'organisation de défense des droits de la personne et/ou des femmes que les personnes physiques. Seulement 6% des enquêtées sont des personnes physiques.

La défense des droits de la personne se fait dans un contexte marqué par l'influence des facteurs politiques économiques, sociaux, technologiques, environnementaux, légaux et sanitaires. Ces facteurs influencent positivement et négativement sur la défense des droits de la personne.

Plusieurs actions ont été menées par les organisations de défense des droits de l'homme mais se trouve actuellement menacées par l'insécurité et les mesures gouvernementales.

I- INTRODUCTION

1.1- Contexte et justification

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2019), la population du Burkina Faso est estimée à 20 487 979 habitants. Les jeunes garçons et filles constituent la couche sociale la plus importante. En tant que fer de lance de la nation, cette jeunesse a toujours été au cœur des processus de changements politiques tels que l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 et l'échec du putsch des 16 et 17 septembre 2015. Cela démontre à souhait l'intérêt des jeunes garçons et filles à participer activement aux débats d'intérêt national dans une perspective de contribuer au progrès social, économique et environnemental du Faso.

Cependant, il est à souligner que les jeunes garçons et filles sont à la fois acteurs et victimes dans la plupart des conflits/tensions. En effet, bien que débordant d'énergie et de solution pour le bien être de leur communauté, les jeunes garçons et filles sont absents dans les sphères de gouvernance au niveau local et national et se sentent marginalisés. Ce sont autant de facteurs de frustrations qui conduisent au manque de confiance aux institutions publiques et sociales. Tout ceci constitue des terrains fertiles qui alimentent les différents conflits/tensions, car poussant les jeunes à répondre par la violence aux situations conflictuelles auxquelles ils sont confrontés. La pauvreté à laquelle ils sont confrontés facilite leur recrutement dans les groupes extrémistes violents. En plus de cela les jeunes filles et les femmes sont les premières victimes de ces conflits. Au-delà des risques liés à leur vie, elles subissent des abus sexuels dans leur localité et même dans les sites ou zones d'accueil.

Dans la perspective de contribuer à l'amélioration de leur situation en dépit des difficultés mentionnées, les jeunes filles et garçons réunis en association ou de manière individuelle, œuvrent quotidiennement pour la promotion et l'effectivité des droits humains et de la paix dans leur communauté.

Le contexte actuel du pays nécessite l'implication de tous les acteurs et surtout les acteurs politiques, la chefferie, les coutumiers et les religieux, les leaders d'opinion, les jeunes et les femmes au regard de la nature de leur impact et de leur influence sur la population en majorité jeune. Pour soutenir les efforts du gouvernement, le Système des Nations Unies a mis en place un certain nombre de projets notamment ceux financés par le *Peace Building Fund* axés autour

des initiatives de promotion de jeunes. C'est dans ce cadre que s'inscrit le Projet d'appui à la promotion, à la protection des jeunes consolidateurs de la paix et défenseurs des droits de la personne dans les Régions du Sahel, du Nord et de l'Est mis en œuvre par le PNUD, UNICEF et l'UNFPA.

Il vise trois objectifs à savoir : i) renforcer les mécanismes de promotion et de protection des jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne, ii) Faciliter l'accès des jeunes filles et garçons défenseurs de droit aux mécanismes de protection en contribuant à leur autonomisation économique et implication à la prise de décision iii) intégrer les jeunes filles et garçons consolidateurs de paix et défenseurs des droits de la personne dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits locaux.

Pour ce faire, le projet poursuit les résultats et les produits suivants :

Résultat 1 : D'ici à 2022 les mécanismes de protection des jeunes défenseurs des droits de la personne sont répertoriés et renforcés.

- Produit 1.1 : Une étude visant les mécanismes de protection des jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne est réalisée dans les zones cibles du projet
- Produit 1.2 : Les acteurs de la protection des jeunes filles et garçons Défenseurs des Droits de la Personne au niveau local disposent d'un plan d'actions de renforcement de leurs capacités

Résultat 2 : D'ici à 2022 les jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne formé(es) et outillé(es) sont à même de mener leurs missions dans un environnement favorable

- Produit 2.1 : Les jeunes (filles et garçons) défenseurs des droits de la personne notamment les plus vulnérables (y compris économiquement) disposent d'outils et de conseils dans la réalisation de leurs missions
- Produit 2.2 : Les jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne disposent de capacités en matière d'entrepreneuriat et d'activités génératrices de revenu
- Produit 2.3 : Les jeunes filles et garçons consolidateurs de paix et défenseurs des droits de la personne accèdent à des services de protection judiciaire
- Produit 2.4 : Les jeunes filles et garçons consolidateurs de paix et défenseurs des droits de la personne victimes de violences basées sur le genre et sexuelles bénéficient d'un accompagnement psychosocial.

Résultat 3 : D'ici à 2022, les mécanismes de prévention et de gestion des conflits locaux renforcés, intègrent les jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne dans la prévention et le règlement des conflits locaux de manière efficiente

- Produit 3.1 : Les jeunes filles et garçons consolidateurs de paix et défenseurs des droits de la personne constitués en réseau mènent un plaidoyer auprès des leaders traditionnels et coutumiers, religieux et des autorités locales pour une meilleure prise en compte de leurs besoins et aspiration dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits au niveau local
- Produit 3.2 : Un plan d'action est élaboré et mise en œuvre pour renforcer le degré d'intégration des jeunes filles et garçons défenseurs des Droits de la personne dans les mécanismes et structures de prévention et de gestion des conflits

Dans les régions de l'Est et du Sahel Burkinabè, l'Association Nodde Nooto (A2N) mandaté pour la mise en œuvre de ce projet notamment dans 08 communes que sont: *Djibo et Pobé-Mengao* dans la province du Soum ; *Gorom-Gorom, Oursi* dans la province de l'Oudalan ; *Diapaga et Kantchari* dans la province de la Tapoa et *Pama et Kompienga* dans la Province de la Kompienga.

Afin d'atteindre les résultats escomptés, la cartographie des organisations de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans les régions de l'Est et du Sahel ainsi que la connaissance des menaces qui pèsent sur leurs interventions s'avère nécessaire.

D'où l'intérêt de cette étude.

1.2- Objectifs de l'étude

L'objectif général de l'étude est de cartographier les organisations de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans les régions du Sahel et de l'Est ainsi que les menaces qui pèsent sur leurs interventions.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Répertorier les organisations de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans les régions du Sahel et de l'Est ;

- Identifier les actions que mène chaque organisation de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans les régions du Sahel et de l'Est ;
- Répertorier les différents acteurs qui collaborent avec les organisations de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans les régions du Sahel et de l'Est ;
- Déceler les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de chaque organisation de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans les régions du Sahel et de l'Est ;
- Identifier les menaces qui pèsent sur leurs interventions ;
- Faire des recommandations.

1.3- Résultats attendus

Au terme de la mission, les résultats attendus sont :

- Les organisations de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans les régions du Sahel et de l'Est sont répertoriées ;
- Les actions que mène chaque organisation de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans les régions du Sahel et de l'Est sont identifiées ;
- Les différents acteurs qui collaborent avec les organisations de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans les régions du Sahel et de l'Est sont répertoriés ;
- Les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de chaque organisation de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans les régions du Sahel et de l'Est sont décelées ;
- Les menaces qui pèsent sur leurs interventions sont identifiées ;
- Des recommandations sont faites.

1.4- Présentation de la zone d'étude

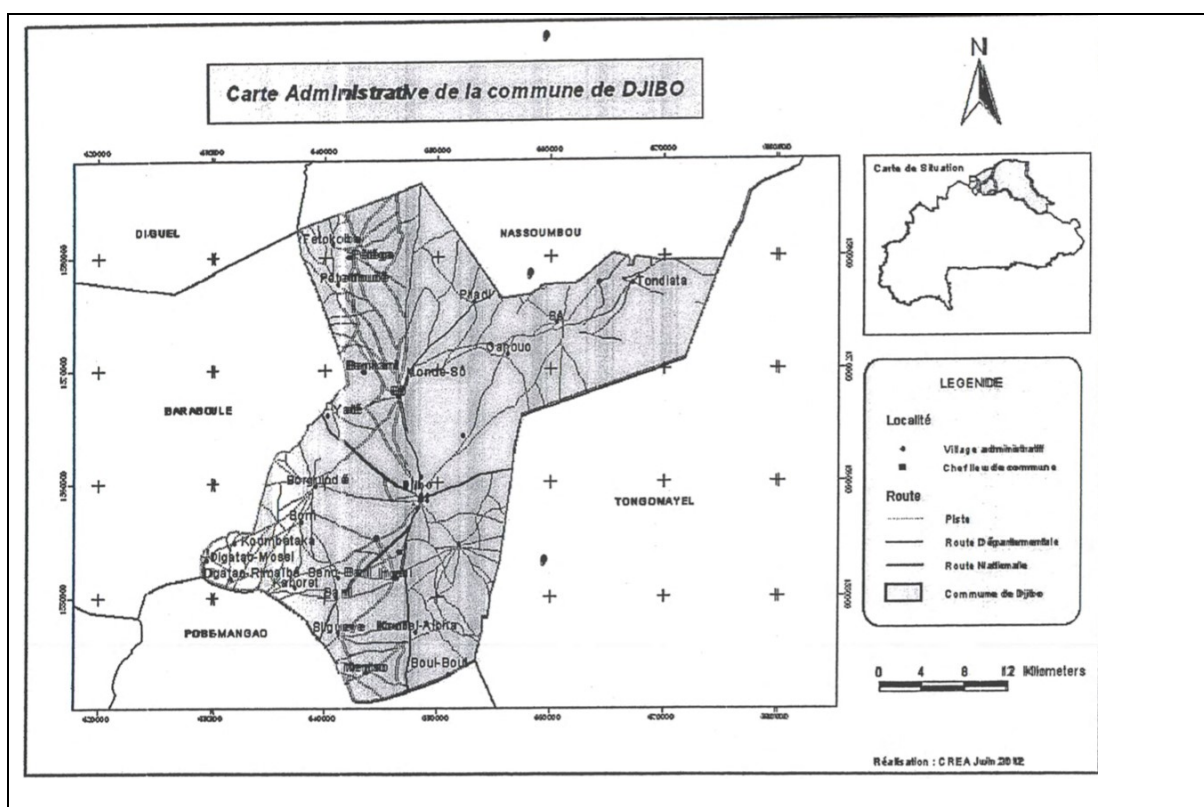
L'étude a touché toutes les communes d'intervention du projet. Il s'agit des huit (08) communes que sont : *Djibo et Pobé-Mengao* dans la province du Soum ; *Gorom-Gorom, Oursi* dans la province de l'Oudalan ; *Diapaga et Kantchari* dans la province de la Tapoa et *Pama et Kompienga* dans la Province de la Kompienga.

1.4.1- La commune de Djibo

Djibo est une commune urbaine qui a une superficie de 765 Km². Elle est distante de 200 Km de Dori et est limitée :

- à l'Est par la commune de Tongomayel ;
- à l'Ouest par la commune de Baraboulé ;
- au Sud-Ouest par la commune de Pobé Mangao ;
- au Nord par la commune de Nassouboum ;
- au Nord-Ouest par la commune de Diguel ;
- au Sud-Est par la commune de Bourzanga.

Elle compte administrativement 23 villages



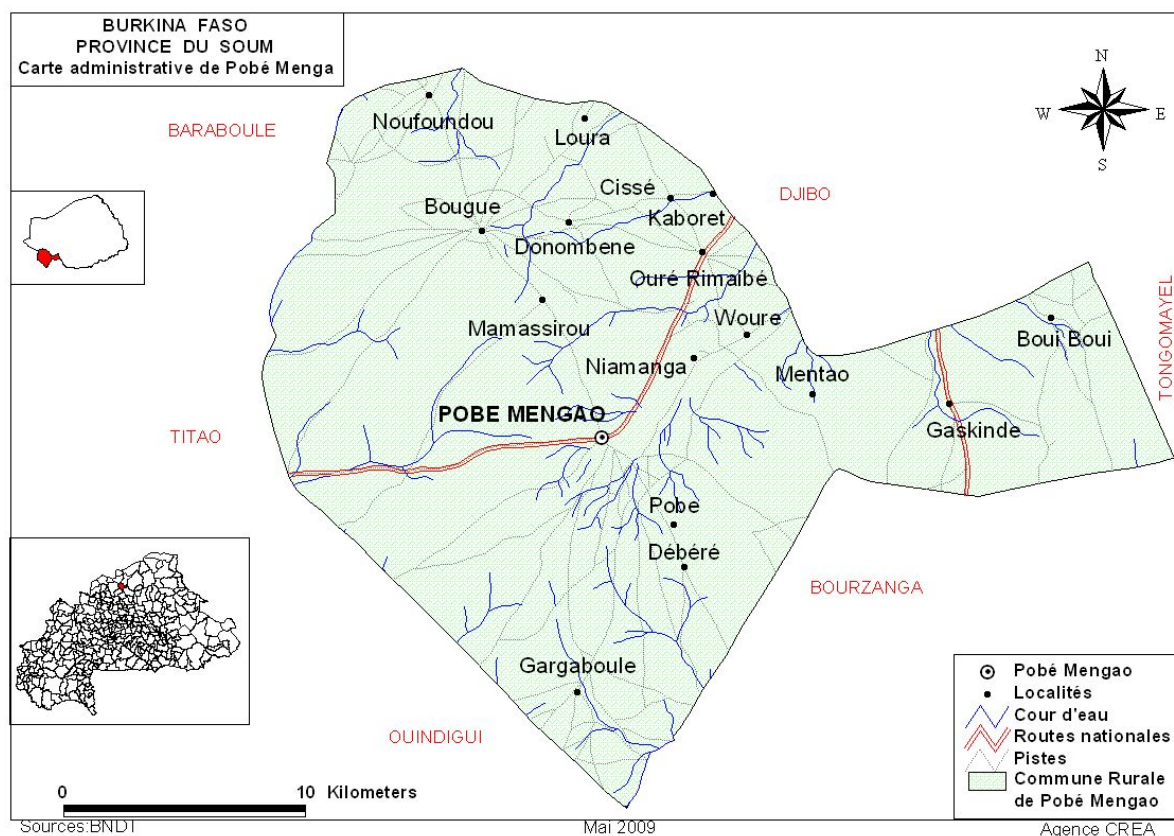
Carte 1 : Cartographie de la commune de Djibo

1.4.2- La commune de Pobé Mengao

La commune rurale de Pobé-Mengao est l'une des 9 communes que compte la province du Soum. Elle a une superficie de 405 km². Le chef-lieu est situé à 27km de Djibo sur l'axe routier Ouahigouya-Djibo.

Elle est limitée :

- à l'est par la Commune Rurale de Tongomayel
- à l'ouest par la Province du Loroum
- au sud-ouest par la Commune Rurale de Ouindigui
- au sud par la Commune Rurale de Rolo
- au sud-est par la Commune de Bourzanga
- au nord-est par la Commune de Djibo
- au nord par la Commune de Baraboulé



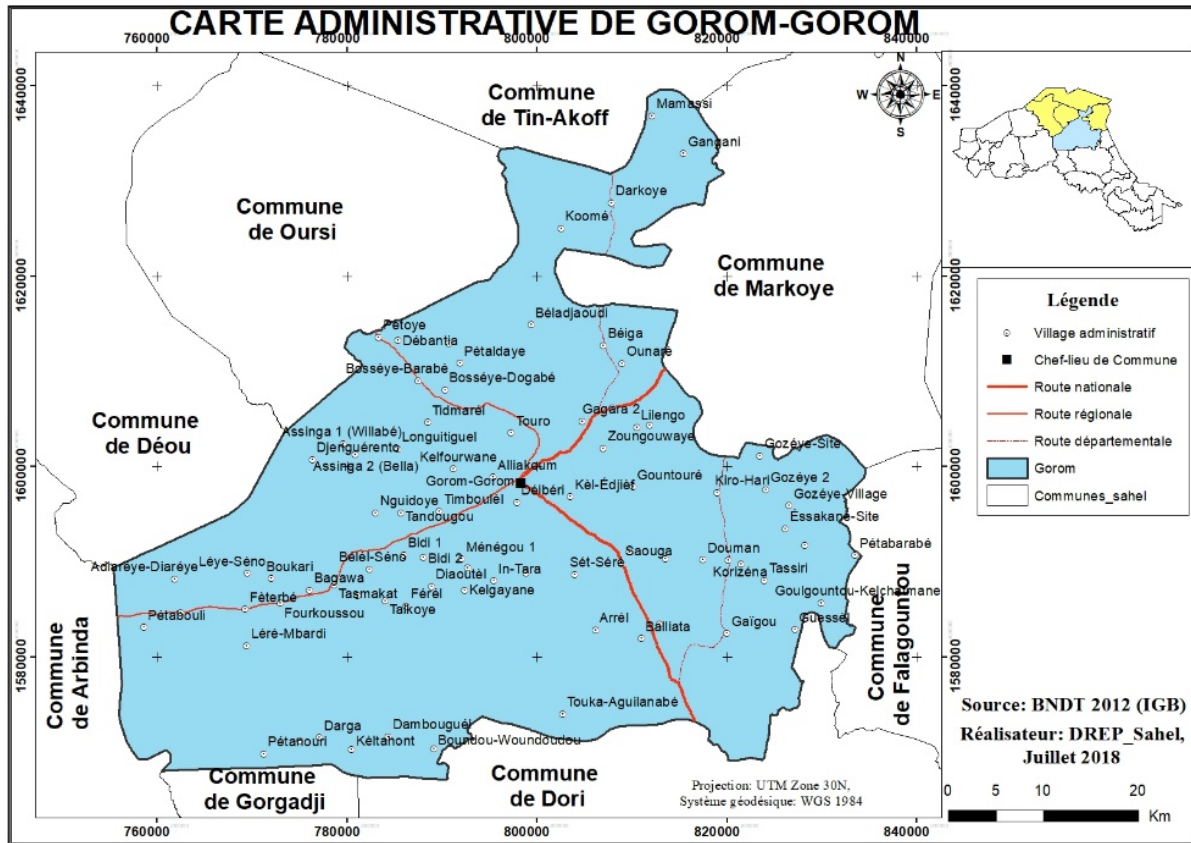
Carte 2 : Cartographie de la commune de Djibo

1.4.3- La commune de Gorom-Gorom

Située à l'extrême nord du Burkina-Faso à l'intérieur de la boucle du Niger, la commune de Gorom-Gorom est comprise entre les longitudes 0°10 Est et 0°30 Ouest et les latitudes 14°10' Sud et 14°50' Nord. Elle est distante de 57 km de Dori, la capitale de la région du Sahel. Gorom-

Gorom est le chef-lieu et s'étend sur une superficie de 3 059 km², soit 31,81% de la superficie de la province de l'Oudalan (9 614 km²).

La principale voie d'accès à la commune est la route nationale numéro trois (RN3) qui la relie à Dori



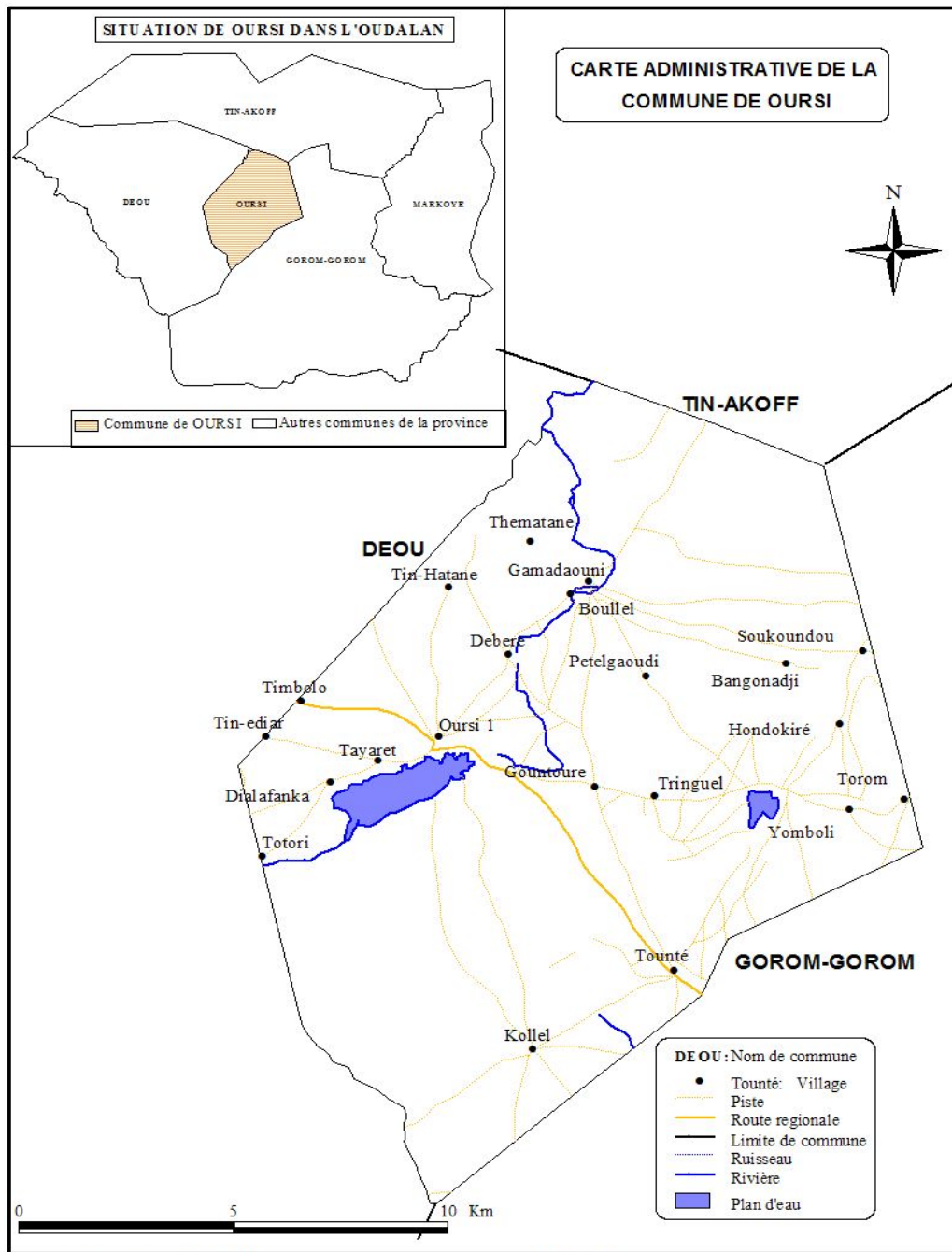
Carte 3 : Cartographie de la commune de Gorom-Gorom

1.4.4- La commune de Oursi

La commune de Oursi a une superficie de 603 km². Elle est située au nord dans la région du sahel à 96 km de DORI et au nord-ouest à 43 km de Gorom-Gorom le chef-lieu de la province. Elle est limitée :

- Au nord la commune de Tin Akoff ;
- Au sud et à l'Est la commune de Gorom-Gorom ;
- À l'Ouest la commune de Déou.

Oursi a acquis le statut de commune rurale à l'issue des élections municipales de 2006 avec 21 villages administratifs.



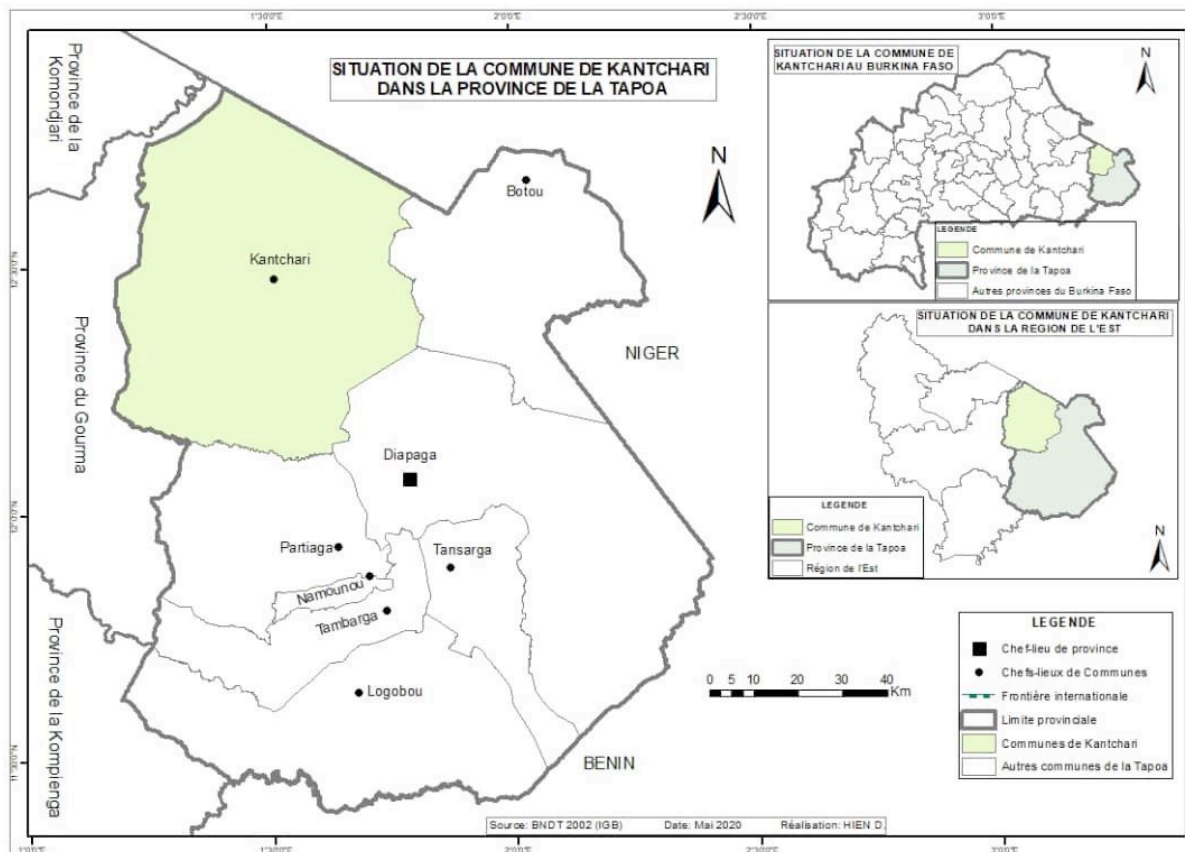
Source: BNDT 2002 (IGB)

Le 06/06/2009

Carte 4 : Cartographie de la commune de Oursi

1.4.5- La commune de Kantchari

La commune de Kantchari est située à l'extrême Est du Burkina dans la Région de l'Est plus précisément dans la province de la Tapoa. Elle est située au Nord - Est de la province dont elle constitue l'une des huit (8) communes. Le chef-lieu, Kantchari, est situé sur la RN4, axe Ouaga-Niamey, à 56 km de Diapaga (chef-lieu de province), à 150 km du chef-lieu de la Région, à 375 km de Ouagadougou, 18 km de la frontière du Niger et à 150 km de Niamey.



Carte 5 : Cartographie de la commune de Kantchari

Elle se trouve ainsi limitée :

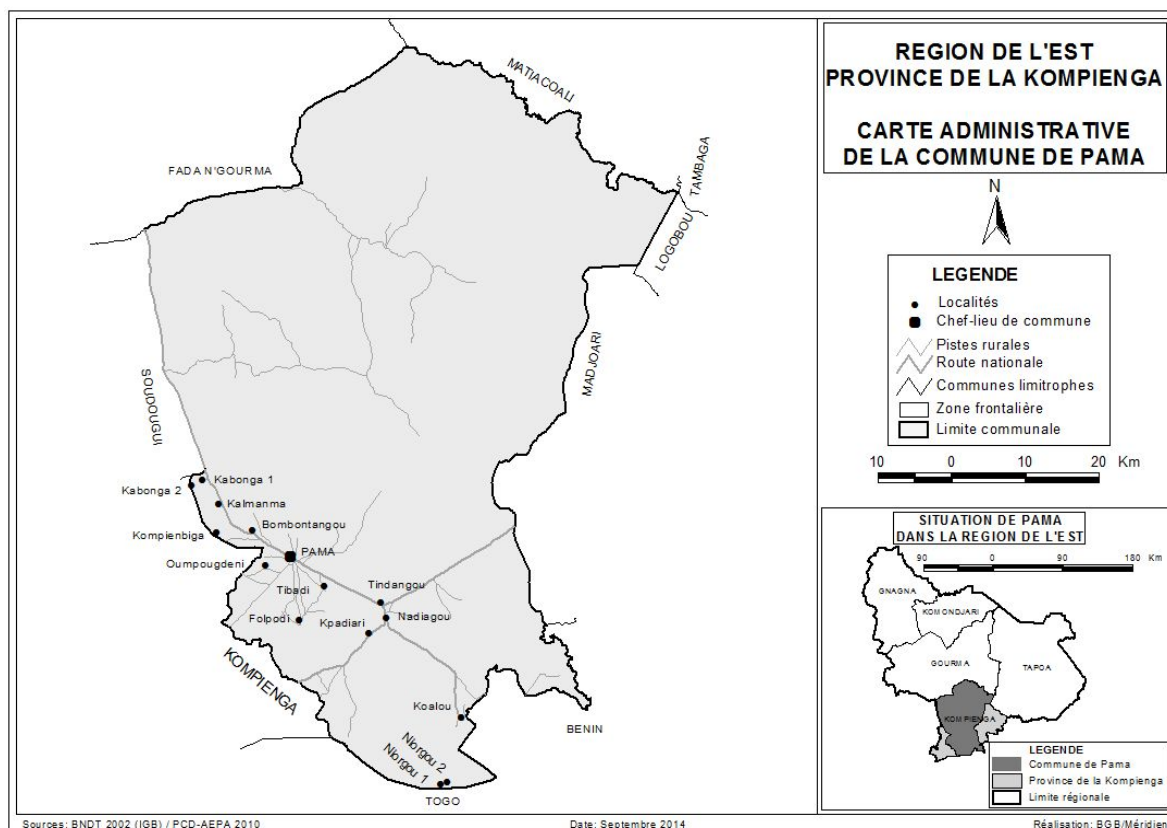
- Au Nord avec la Province de la Komondjari et la République du Niger ;
- Au Sud avec les communes de Partiaga et de Diapaga ;
- A l'Est avec la commune de Botou et
- A l'Ouest avec la commune de Matiacoali

1.4.6- La commune de Pama

Située à l'extrême Est du Burkina Faso, la commune de Pama fait partie de la province de la Kompienga et est accessible par la route nationale RN°18 bitumée. Pama le chef-lieu de la commune est à 325 km de la capitale Ouagadougou et à 105 km de Fada N'Gourma, chef-lieu de la Région de l'Est.

La commune s'étend sur une superficie d'environ 4 900 km². Elle est limitée :

- ✓ au Nord par la province du Gourma,
- ✓ au Sud par la commune de Kompienga et la République du Benin,
- ✓ à l'Est par la commune de Madjoari et la province de la Tapoa,
- ✓ à l'Ouest par la province du Koulpelogo.



Carte 6 : Cartographie de la commune de Pama

La commune de Pama est divisée en quatre (4) secteurs et quatorze villages administratifs situés dans les limites du département du même nom que sont : *Koalou, Niorgou 1, Niorgou 2, Nadiagou, Kpadiari, Tibadi, Folpodi, Tindangou, Bombontangou, Kabonga 1, Kabonga 2, Kalmama, Kompienbiga, Oumpougdeni.*

1.4.7- La commune de la Kompienga

La commune de la Kompienga fait partie des trois communes que compte la province de la Kompienga qui elle-même relève de la Région de l'Est. Elle est limitée au Sud et au Nord-Est par les Républiques du Bénin et du Togo, à l'Est par la commune de Madjoari, à l'Ouest par la commune de *Souduigui*, et au Nord par la commune de *Pama* (Chef-lieu de province).

Elle est située sur l'axe Ouagadougou - Fada - Pama, frontière du Togo, à 370 km de Ouagadougou la capitale, à 140 km de Fada et à 35 km de Pama. La commune est facilement accessible par la route nationale n° 18 qui est bitumée. Elle compte en tout 17 villages dont le chef-lieu Kompienga.

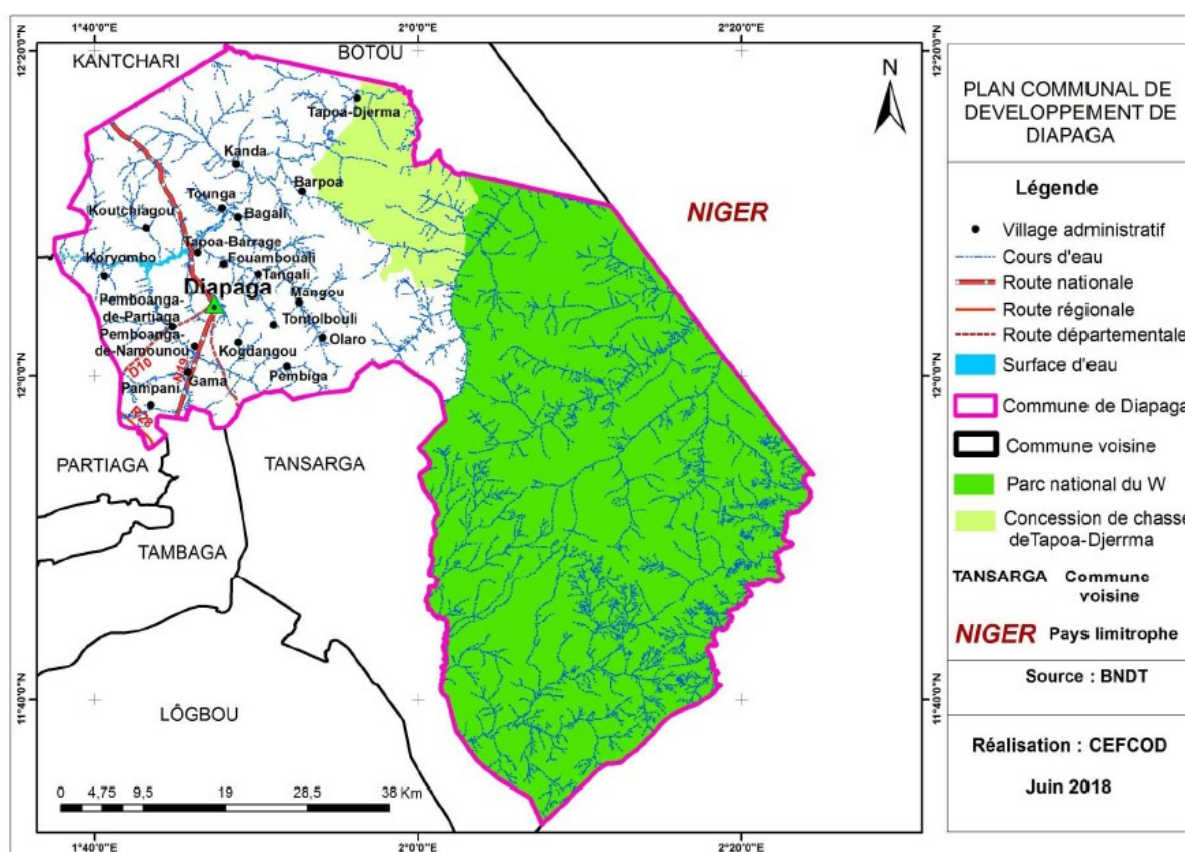
1.4.8- La commune de Diapaga

La commune urbaine de Diapaga est située au Centre-Ouest de la province de la Tapoa dont elle constitue l'une des huit (8) communes. Diapaga, le chef-lieu de la commune est à 216 km de Fada N'Gourma, chef-lieu de la région de l'Est et à 436 km de Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso. La commune fait frontière avec le Niger et le Bénin.

La superficie approximative de la commune est estimée à 3.300 km².

Elle se trouve ainsi limitée :

- À l'Est par les républiques du Niger et du Bénin,
- À l'Ouest par les communes rurales de Partiaga et Tansarga,
- Au Nord par les communes rurales de Kantchari et Botou,
- Et au Sud par la commune rurale de Logobou et la République du Bénin.



Carte 8 : Cartographie de la commune de Diapaga

II- METHODOLOGIE DE L'ETUDE

L'étude a adopté une approche participative et interactive de façon à recueillir des données plus proches de la réalité avec les acteurs concernés. Cette démarche a permis de travailler avec une plus grande collaboration avec les organisations de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou droits des femmes, les autorités administratives et communales, les services déconcentrés du ministère de la jeunesse, de la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi (MJP2E), du ministère de la femme et de la solidarité nationale de la famille et de l'action humanitaire, du ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique, des partenaires de mise en œuvre du projet (PNUD, UNFPA et UNICEF), des ONG et associations actives dans la zone et des personnes ressources dont la contribution a été jugé pertinente.

L'accent a été mis sur le croisement de données recueillies auprès des différents acteurs afin d'avoir une qualité et une plus grande précision qui permette de garantir qu'elles sont proches de la réalité du terrain. La schématisation des différentes étapes nous permet de voir la logique méthodologique et de cerner l'objectif qui est de recueillir de données de qualité.

2.1- Phase préparatoire

Elle a consisté en une première étape d'information des acteurs locaux sur le contenu du mandat et le déroulement des activités dans la zone d'intervention du projet. Cette étape a consisté à rencontrer les autorités au niveau régional (gouvernorats des régions et élus locaux), les services techniques déconcentrés de l'Etat, et d'autres acteurs locaux intervenant dans la défense des droits de l'homme. Cf annexe 1

Cette étape d'information a été suivie par les préparatifs de démarrage des activités de collecte avec la mise en place des équipes.

Une rencontre de cadrage s'est tenue à cette phase avec A2N et ses partenaires notamment le PNUD, l'UNFPA, l'UNICEF, l'Association Nodde Nooto (A2N), le Centre de Gouvernance pour la Démocratie (CGD), MWANGAZA ACTION qui sont les structures mandatées pour la mise en œuvre du projet dans les régions d'intervention. Le ministère de tutelle du projet était représenté par la direction générale de défense de droits humains et la direction de la protection des droits humain. A cette occasion, la méthodologie détaillée des études a fait l'objet d'échanges dans le sens de son amélioration, de même qu'un projet de planning d'exécution a été proposé et discuté. Cette réunion a permis également de valider les parties prenantes à

rencontrer et les localités à visiter. Sur cette base, il a été produit un protocole détaillé de l'évaluation qui a intégré les observations faites sur la méthodologie et le planning de la rencontre de cadrage.

2.2- Phase de collecte de données

La revue documentaire a été une étape importante qui nous a permis de procéder à une étude des différents documents mis à leur disposition par A2N. Il y a lieu de préciser qu'en plus de ces documents, une revue documentaire complémentaire a permis de collecter les données secondaires afin de mieux cerner le contexte et faciliter l'exécution de la mission.

Les données primaires ont été collectées avec l'outil *Kobo ToolBox* afin de faciliter très pratique pour une interaction avec l'équipe terrain et ceux qui sont chargés du traitement des données en vue de réajustements ou de précisions et une centralisation efficace au niveau du serveur.

La collecte de données a été réalisée sur la base de la liste des organisations de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou droits des femmes dans les régions du Sahel, et de l'Est que A2N a recueilli auprès des services techniques déconcentrés de l'Etat, des communes et des ONGs sœurs intervenant dans les 2 régions. En plus des organisations, les personnes physiques (jeunes, filles et garçons) qui œuvrent pour la défense des droits de la personne et/ou droits des femmes ont aussi été enquêtées.

Les données ont été collectées à travers plusieurs méthodes :

- des entretiens semi structurés : notamment auprès des personnes ressources représentant une communauté, une institution qui œuvre dans la thématique du projet.
- des entretiens directs : conduits grâce à un questionnaire structuré contenant des questions en majorité fermées pour lesquelles le choix des réponses est limité.
- des focus group : des focus group ont été organisés avec des organisations de jeunes filles et garçons qui œuvrent pour la défense des droits de la personne et/ou droits des femmes.

2.3- Phase de traitement, d'analyse et de rapportage

Les données ont été collectées par plusieurs enquêteurs. Chaque enquêteur a produit un rapport synthétique des entretiens qualitatifs qu'il a réalisés. Ces rapports ont ainsi été exploités lors de l'analyse avec croisement avec les données collectées. Les données ont été traitées à travers la méthode de rapprochement. Quant aux données quantitatives, elles ont premièrement été

exportées sous format SPSS après compilation. A la suite de cette étape celle du calcul des indicateurs clés et la phase de tabulation ont été faites.

Cela a permis à l'équipe de mission de rédiger le rapport provisoire et qui sera soumis à A2N et ses partenaires pour amendement.

2.4- Difficultés rencontrées lors de l'étude

La principale contrainte a été la situation sécuritaire de la zone d'intervention. La forte insécurité qui règne dans la zone a eu un impact sur la collecte de données. Pour pallier à cette situation, il a fallu déplacer certains acteurs pour le besoin de la collecte. En plus de cela, la défaillance des réseaux de communication n'a pas facilité le transfert des données sur le serveur. Il faut également noter le mauvais état des routes qui a rendu difficile l'accès à certaines localités.

Néanmoins ces difficultés n'ont pas été de nature à remettre en cause la qualité des données et des actions de mitigations prises par A2N et l'équipe de consultation à contribuer à les amoindrir.

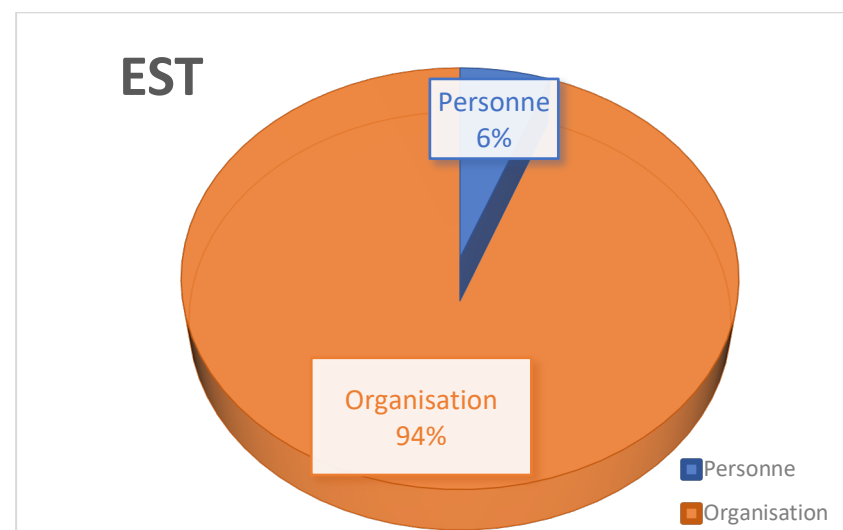
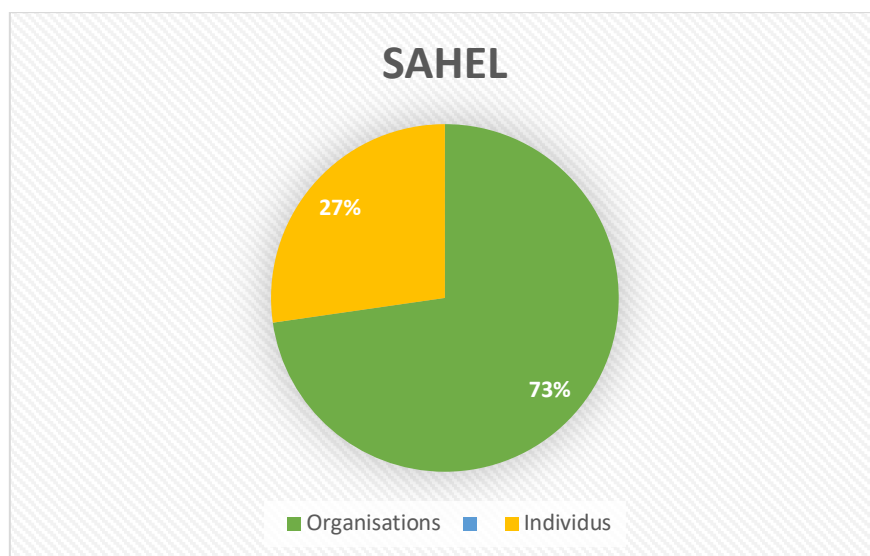
III- ANALYSE DES DONNEES

3.1- Profil des enquêtées

La défense des droits de la personne et/ou des femmes n'est pas seulement du ressort des organisations professionnelles et spécialisées en la matière. Selon les résultats de l'étude, il ressort qu'aussi bien des personnes morales, notamment des organisations de jeunes que des personnes physiques œuvrent dans la défense des droits de la personne et surtout des femmes. Au rang de ces personnes, il y'a également ceux qui sont appelés couramment « activistes » du fait de leur dénonciation des conditions des personnes et des femmes spécifiquement sur les réseaux sociaux.

L'étude a touché au total 96 individus dont 81 organisations et 15 personnes physiques. Dans la région du Sahel, nous avons enquêté 32 organisations et 12 personnes physiques soit un total de 44 personnes touchées. Dans la région de l'Est, on a enregistré 49 organisations et 3 personnes physique soit un total de 52 personnes enquêtées.

Graphique 1 : Répartition des enquêtées par région



Source : Données de l'étude A2N

De l'étude, il ressort que 73% des enquêtées dans la région du Sahel sont des organisations. Les personnes physiques représentent 27% des enquêtées. A l'Est, la tendance est la même. Il y'a plus d'organisation de défense des droits de la personne et/ou des femmes que les personnes physiques. Seulement 6% des enquêtées sont des personnes physiques.

3.2- Le profil des organisations

La répartition des organisations par province et par commune est la suivante

N°	Province	Commune	Nombre
1	Oudalan	Gorom-Gorom	10
2		Oursi	3
Total organisations enquêtées à l'Oudalan			13
3	Soum	Djibo	16
4		Pobé-Mengao	3
Total organisations enquêtées au Soum			19
Total Sahel			32
5	Kompienga	Kompienga	17
6		Pama	06
Total organisations enquêtées Kompienga			23
7	Tapoa	Kantchari	10
8		Diapaga	16
Total organisations enquêtées Tapoa			26
Total Est			49

Source : Données de l'étude A2N

Il ressort des résultats qu'il y'a essentiellement deux types d'organisations actives dans la défense des droits de la personne et/ou droits des filles.

Il s'agit soit des **organisations mixtes** ou des **organisations féminines**. Il convient de souligner qu'il n'a été répertorié aucune organisation typiquement masculine.

- Les organisations mixtes : elles regroupent généralement des personnes des deux sexes et ne se catégorisent pas le genre des individus qui les constituent. Elles sont d'ailleurs largement les plus nombreuses. Dans ces organisations, l'objet compte plus que la nature. Bien que la plupart des organes dirigeants soient constitués majoritairement par des personnes de sexe masculin, les jeunes filles n'en demeurent pas moins actives et occupent également quelques postes stratégiques.
- Les organisations féminines : Elles ont pour caractéristique d'être constituées exclusivement d'individus de sexe féminin. Bien que moins nombreuses, elles sont néanmoins les plus actives sur les prises de position sur la thématique relative à la défense des droits de la femme et de la jeune fille notamment. On a vu récemment aussi bien dans la région de l'Est que dans la région du Sahel, que ces organisations se sont mises ensemble pour constituer des mouvements de pression sur des

questions comme : la dégradation de la situation sécuritaire et notamment les conséquences engendrées par celle-ci sur les conditions de vie des femmes dans les 2 régions. C'est le cas de collectif des femmes du Sahel qui a organisé des marches-meeting pour dénoncer les conditions des femmes dans le contexte sécuritaire et humanitaire actuelle.

3.3- Les personnes physiques

Des résultats de l'étude, il ressort que les personnes physiques qui sont engagées dans la défense des droits humains sont de profils différents. En effet, il y a d'abord des agents du secteur public qui s'adonne de façon délibérée à des activités de défense de droits humains de façon privée. Et le constat, c'est généralement des agents affiliés à des organisations syndicales.

En plus de ces derniers, nous avons ensuite, des travailleurs du secteur privé (employés du commerce, entrepreneurs, etc.). Les personnes qui ont été touchées confirment exercer dans le secteur informel. Ils sont installés à leur propre compte et sont également actives dans la défense de droits de l'homme.

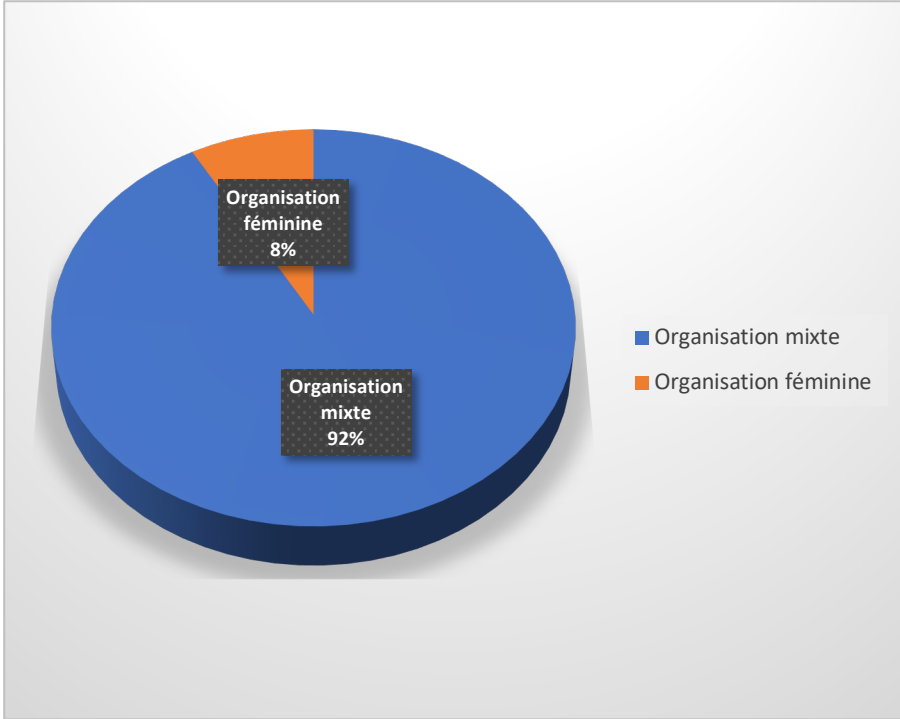
Enfin, il y'a des étudiants ou des diplômés sans emplois. Ceux ayant fini leur cursus universitaire et qui n'ont toujours pas eu du travail (sans emploi) continuent toujours de militer dans la veille citoyenne.

N°	Province	Commune	Nombre
1	Oudalan	Gorom-Gorom	08
2		Oursi	02
Total personnes physiques à l'Oudalan			10
3	Soum	Djibo	02
4		Pobé-Mengao	00
Total personnes physiques au Soum			02
Total Sahel			12
5	Kompienga	Kompienga	00
6		Pama	00
Total personnes physiques Kompienga			00
7	Tapoa	Kantchari	00
8		Diapaga	03
Total personnes physiques Tapoa			03
Total Est			03

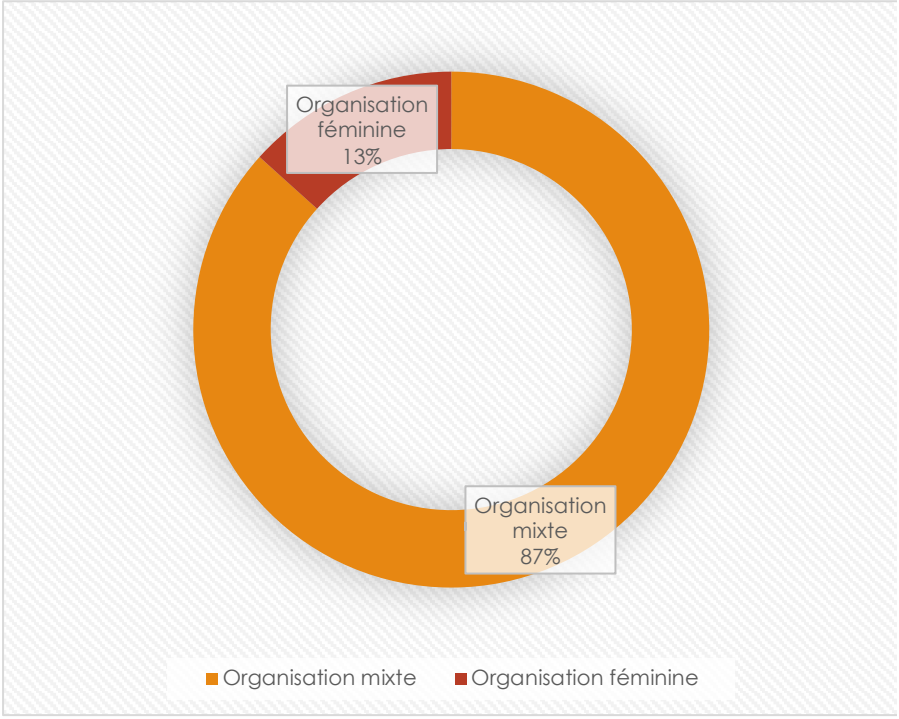
Source : Données de l'étude A2N

Graphique 2 : Nature des organisations enquêtées dans les deux régions

Nature des organisations de la région de l'Est



Nature des organisations de la région du Sahel

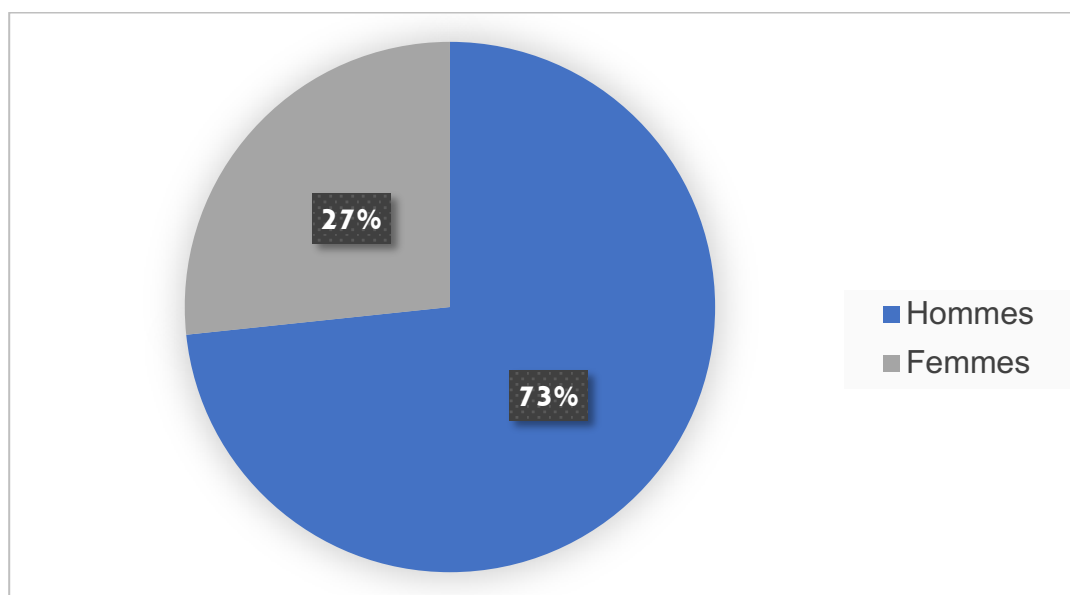


Source : Données de l'étude A2N

3.4- Sexe des personnes défenseurs des droits humains

Dans la zone d'intervention du projet, le constat a permis d'établir qu'aussi bien des femmes que des hommes sont engagés dans la défense des droits de la personne. Cependant, il a relevé que les hommes sont majoritaires, ils représentent 73% des personnes physiques qui luttent pour la défense des droits de l'homme comme le montre la figure ci-dessous.

Graphique 3 : Répartition des enquêtées par sexe



Source : Données de l'étude A2N

Le faible taux de représentativité des femmes s'explique en majorité par le poids des pesanteurs sociaux culturels.

Qu'il s'agisse de personnes physiques ou d'organisations, les thématiques abordées au quotidien se résument :

- Aux droits des Jeunes ;
- Aux droits des femmes et genre ;
- A la démocratie ;
- A la bonne gouvernance.

3.5- Organisation institutionnelle, organisationnelle et Gouvernance

La création d'une organisation étant soumise à l'existence de statuts et règlements intérieurs, il ressorti dans les résultats des enquêtes que 100% des organisations de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans les régions de l'Est et du Sahel en disposent.

Les instances de gestion des organisations répertoriées sont de trois ordres généralement constituées : (i) une assemblée générale qui est l'organe suprême, (ii) d'un conseil d'administration, (iii) d'un bureau exécutif, (iii) d'un organe opérationnel (chargé de mettre en œuvre les activités courantes). D'une organisation à une autre, les dénominations de ces instances peuvent différer. Ainsi, nous avons au sein des organisations, les organes dirigeants ci-dessous :

- L'assemblée générale ;
- Le conseil d'administration ;
- La direction exécutive ;
- Le secrétariat exécutif ;
- Le bureau exécutif ;
- Le secrétariat permanent.

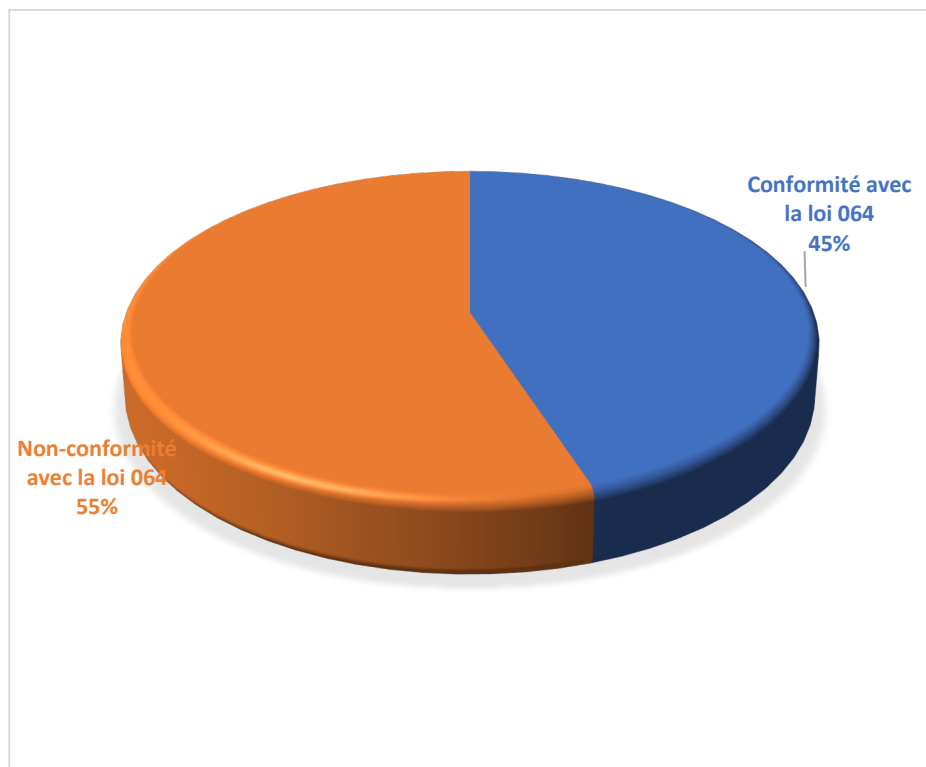
L'adoption de la loi n° 064-2015/CNT portant liberté d'association sous le régime transitoire en 2015 a modifié la réglementation des mouvements associatifs au Burkina Faso. Le législateur avait fixé un délai (jusqu'au 31 décembre 2019) pour que toutes les organisations se conforment à aux dispositions de la nouvelle loi. Nos enquêtes relèvent que certaines organisations peinent à se conformer cette loi.

Certaines organisations sont de la commune d'intervention du projet due au fait que le siège social est de la commune. Par contre d'autre interviennent dans les communes d'intervention avec leur siège à Fada et souvent même à Ouagadougou. La situation est la suivante :

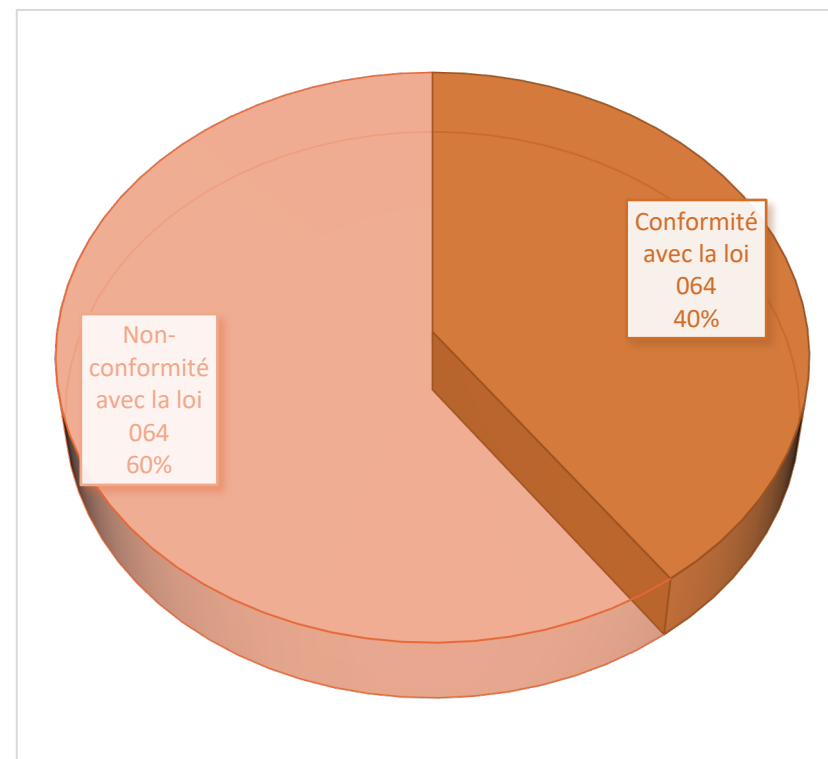
Commune	Siège social dans la commune		
	Oui	Non	Total
Commune de Diapaga	10	6	16
Commune de Kantchari	8	2	10
Commune de Komienga	6	11	17
Commune de Pama	4	2	6
Commune de Gorom Gorom	9	1	10
Commune de Djibo	14	2	16
Commune de Oursi	3	0	3
Commune de Pobé Mengao	1	2	3
Total	55	26	81

Graphique 4 : Répartition des organisations conformes à la loi N°064-2015/CNT relative à la liberté d'association au Burkina Faso

Situation des organisations de la région de l'Est



Situation des organisations de la région du Sahel



3.6- Activités menées par les organisations répertoriées

Des actions ont été menées par les personnes physiques et morales qui s'engagent dans la défense des droits de la personne et/ou des femmes au cours des quatre dernières années.

Parmi ces actions nous pouvons citer :

- La sensibilisation sur les droits de l'homme et la cohésion sociale ;
- La dénonciation ;
- Le dépistage des maladies qui touchent spécifiquement les femmes (cancer de col de l'utérus, cancer de sein, etc.)
- L'éducation des filles ;
- Le don de sang,
- La lutte contre la précarité et la famine (distribution de denrées alimentaires, jeux pour enfants, de kits aux dispensaires, de kits aux orphelins, de poubelles et les laves mains aux niveaux des administrations),
- La formation ;
- Les conférences publiques de sensibilisation et de conscientisation ;
- Les luttes syndicales ;
- L'assistance financière aux plus vulnérables ;
- La prise en charge psychosociale des femmes victimes des violences liées au genre ;
- La facilitation à l'accès à la documentation de l'état civil ;
- L'appui aux détenus des maisons d'arrêt.

Ces actions ont été menées sur fonds propre et avec l'appui ; la collaboration et l'aide des partenaires techniques et financier. Les organisations de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes des régions de l'Est et du Sahel travaillent avec les services techniques déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations sœurs de défenses des droits de l'homme et avec les organisations non gouvernementales (ONG) et les organismes des nations unies.

3.7- Analyses Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces

L'étude a collecté des données qui nous a permis de mener une analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces qui pèsent sur les organisations. L'environnement associatif est le même au Burkina Faso. C'est pourquoi, les réalités de la région de l'Est sont les mêmes au niveau de la région du Sahel. C'est deux régions rencontrent les mêmes difficultés et font face aux mêmes défis. Le tableau de l'analyse FFOM est le suivant :

Tableau sur l'analyse FFOM

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - L'existence des documents de reconnaissances ; - L'existence de siège social (Locaux) - La connaissance du terrain - L'engagement des organisations - La crédibilité des organisations - Le courage - La détermination ; - Le leadership des membres de certaines structures 	<ul style="list-style-type: none"> - L'insuffisance de moyens financiers - Le découragement - L'insuffisance de renforcement de capacités en matière de TIC - L'insuffisance de moyens logistiques - L'insuffisance de collaboration avec les certaines autorités - L'insuffisance de formation - L'inaccessibilité à certaines informations
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - L'accès à l'internet ; - La crédibilité de cette personne et institution - La bonne audience au sein de l'opinion - L'éveil des consciences - La forte implication de la jeunesse dans la défense de droit de l'homme - Existence des partenaires techniques et financier - Existence de loi qui protège le défenseur de droits de l'homme. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'insécurité - Les décisions politico-judiciaires

Source : Données de l'étude A2N

3.8- Menaces qui pèsent sur ces organisations

L'analyse des données révèle des forces au niveau des organisations enquêtées. La connaissance du terrain est leur principale force. Ces organisations ont un ancrage local fort dans la zone, ce qui fait qu'elles arrivent à être actives sur le terrain malgré les multiples contraintes. Le leadership des membres de certaines organisations et l'engagement et la détermination de ces organisations sont également des atouts dans cette lutte pour les droits de la personne. Tout cela, contribue à renforcer la crédibilité de ces organisations.

Les organisations ont également des faiblesses à combler. Parmi ces faiblesses, nous avons l'insuffisance de moyens financiers, logistiques. Il y a également le besoin de renforcement de capacités des membres des organisations.

Actuellement, il y a des opportunités qui s'offrent à ces structures pour combler ces faiblesses. L'existence de plusieurs partenaires techniques et financiers, l'éveil des consciences et l'existence de loi qui protège le défenseur de droits de l'homme sont des opportunités que doivent saisir les jeunes filles et garçons défenseur des droits humains.

Cependant, force est de reconnaître que ces organisations doivent braver des menaces de tout genre dans l'exercice de leurs activités.

- Il y a d'abord l'insécurité qui menace fortement l'existence de ces organisations sous plusieurs angles. En effet, le contexte sécuritaire a créé un climat propice à un règlement de comptes. Et parfois, cette situation fragilise davantage l'intégrité physique des individus qui s'adonnent à des activités de dénonciation d'atteinte aux droits humains.
- Les décisions politico-judiciaires : A la faveur de l'insurrection populaire, le paysage juridique des associations a fondamentalement été modifié. En effet, bien que le projet de modification de la loi relative à la liberté d'association date de plusieurs années avant l'insurrection, les autorités de la transition l'ont mené à terme et de façon « cavalière ». Cette loi a renforcé la régulation et le contrôle des pouvoirs publics sur les organisations du secteur associatif. Cela a consisté à mettre en place un dispositif de contrôle rigoureux des actions des associations qui ont été sommées de se conformer à la nouvelle loi. L'instauration des dispositifs comme le certificat d'opérationnalité constitue un moyen de contrôle assez rigoureux de l'action des associations.

Cette situation se répercute aujourd'hui sur les organisations objet de cette étude, car bon nombre d'entre elles peinent à se conformer à la loi 064-2015/CNT relative à la

liberté d'association et font d'elles des organisations hors la loi car ne disposant pas de documents légaux. Il est à ajouter que certaines organisations n'arrivent plus à renouveler les instances de gouvernance et donc se mettent en marge de la législation. Cette situation pèse sur la légitimité des organes dirigeants et est utilisée pour créer des tensions en leur sein à cause de leurs actions de dénonciation.

En plus de leur propre cadre juridique, il y'a également la loi N°044-2019/AN portant modification de la loi N°025-2018/AN du 31 mai 2018 portant code pénal qui pénalise énormément la liberté d'expression avec un renforcement sévère sur le contrôle des publications faites sur les réseaux sociaux qui est le canal le plus utilisé pour les dénonciations des cas d'atteinte des droits humains. Il faut souligner également que ces organisations relèvent la situation de l'état d'urgence qui prévaut dans les 2 régions et qui a renforcé les mesures telles que la garde-à-vue qui est passée de 72h à deux semaines renouvelables. Et les organisations enquêtées considèrent également toute publication de dénonciation qui dérange est tout de suite cataloguée comme un acte de « démoralisation des forces de défense et de sécurité » et c'est aussitôt l'interpellation. Cet état de fait crée la prudence, la méfiance pour cette organisation à dénoncer certaines violations des droits de l'Homme.

- Il faut également les menaces et agressions verbales dont sont victimes régulièrement les acteurs de droits de l'homme subissent énormément d'agressions sur les réseaux sociaux. Cette situation contribue à décourager certains qui militent pour la défense des droits humains.

CONCLUSION

L'étude s'est passée dans un contexte d'insécurité. Elle s'est bien déroulée malgré quelques difficultés rencontrées. L'expertise des consultants et la connaissance du milieu ont permis de pallier ces difficultés. Nous avons pu répertorier les organisations de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes, les actions que mène, les partenaires technique et financier qui travaillent avec ces organisations. Aussi, l'étude a pu déceler les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces des organisations ainsi que les menaces qui pèsent sur leurs interventions.

Dans l'optique de la pérennisation des acquis, nous formulons les recommandations suivantes ;

- Appuyer les organisations des jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans les régions de l'Est et du Sahel à se conformer à la Loi N°064-2015/CNT ;
- Renforcer les capacités techniques, financières et matérielles des organisations de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans les régions du Sahel, et de l'Est pour renforcer davantage leur autonomisation gage de leur indépendance et leur impartialité ;
- Mener des sensibilisations sur l'importance le rôle des défenseurs de droits de l'homme dans la société.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des acteurs rencontrés lors de la phase préparatoire

N°	Date	Région	Nom et Prénom(s)	Fonction	Contact
1	27/07/2021	Est	Mr SANOU	Gouverneur	70 10 77 11
2	27/07/2021	Est	Mr OUEDRAOGO Augustin	DRFSNF	76 49 91 35
3	27/07/2021	Est	Mr DARAKOUM Abdoul Rasmané	2 ^{ème} Vice-Président Conseil Régional	
4	27/07/2021	Est	Mr KOMBERE Bernard	SG Conseil Régional	64 00 52 54
5	27/07/2021	Est	Mr HARO Ilias	Responsable communication Conseil Régional	77 96 84 79
6	27/07/2021	Est	Mr HIEN Dere	DR DREP	70 47 27 85
7	27/07/2021	Est	Mr SEBEGO Hamadou	Chef de service Insertion à DR Jeunesse	70 32 85 70
8	27/07/2021	Est	Mr DIAPA Aly Isack	DR Jeunesse	70 41 93 90
9	28/07/2021	Est	Mr TANKOANO Jean Pascal	SG AMBF	72 07 58 19
10	28/07/2021	Est	Mr YONLI	Président AMBF	70 19 15 55
11	03/08/2021	Sahel	Mr Issa TINDANO	1 ^{er} vice-président du Conseil Régional	71 37 85 98
12	03/08/2021	Sahel	Mr KABORE Harouna	Intérimaire Direction Régionale de l'Economie et du Plan/DREP-SHL	70 15 45 33
13	03/08/2021	Sahel	Mr BAYOULOU Zakariaou	Directeur Régional	70 75 96 74
14	03/08/2021	Sahel	Mr KONATE Maurice	Haut-Commissaire Seno, intérimaire du gouverneur	60 74 44 96
15	04/08/2021	Sahel	Mr BAGAGNAN Souleymane	Directeur Régional	70 95 92 54

16	04/08/2021	Sahel	Mr Lassané OUEDRAOGO,	Directeur Régional	63 99 43 78
17	04/08/2021	Sahel	Mr Coéffé Hubert	Mairie de Pobé	70 20 13 87
18	04/08/2021	Sahel	Mr Issa idrissa DICKO	Mairie de Djibo	76 48 82 78
19	06/08/2021	Sahel	Mr Ibrahim AG Attaher	Mairie de Gorom Gorom	70 73 65 00
20	06/08/2021	Sahel	Mr Mohammed AG Wananour	Mairie de Oursi	70 36 07 16
21	09-08-2021	Sahel	Mr Hama Zakariaou DIALLO dit Tiopoga	SG AMBF/SHL	70 18 44 51
22	09-08-2021	Sahel	Mr Souhaibou DICKO	Président AMBF/SHL	70 75 77 63

Annexe 2 : Nombre d'individus touchés

N°	Région	Organisations	Individus	Total
1	Sahel	32	12	44
2	Est	49	3	52
Total des individus touchés		81	15	96

Annexe 3 : Liste des organisations de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans la région de l'Est

N°	Province	Commune	Statut	Nom de l'organisation	Numéro de récépissé	Siège social	Personne de contact	Contacts	Fonction au sein de l'organisation
1	Tapoa	Diapaga	Mixte	Association sauvons les enfants pour un développement intégral et meilleur (ASEDIM)	P.TAP 059	Diapaga	LOMPO Diéyabidi	64706220	Président
2	Tapoa	Diapaga	Mixte	Coordination communale des organisations de la société civile (CCOSC/DIAPAGA)		Diapaga	YONLI B Nestor	66069414	Coordonnateur
3	Tapoa	Diapaga	Mixte	Association le bon berger (ABB)	N° 2018-009/MATD/REST/PTAP/HC-DPG/SG	Diapaga	YONLI Lamoudi	70438972	Secrétaire exécutif
4	Tapoa	Diapaga	Mixte	Synergie genre développement durable et droits humains	Néant	Néant	YONLI B Nestor	66069414	Président
5	Tapoa	Diapaga	Mixte	Association pour le développement de la province de la Tapoa (ADEP/TAPOA)	2016-019/MATS/REST/ PTAP/HC-DPS/SG	Diapaga	LOMPO T.Seydou	70191960	Président
6	Tapoa	Diapaga	Mixte	Groupe d'étude et de recherche sur la démocratie et le développement économique et social(GERDES)	92172MAT/MD-LP/SG/DELPAJ	Ouagadougou	LOMPO T.Seydou	70191960	Coordonnateur

7	Tapoa	Diapaga	Mixte	Association "Comité de veille Bualhamou de la TAPOA"	2021-091/MATD/REST/PTAP/HC-DPG/SG	Diapaga	GNOULA DAPOUGUIDI Rodrigue	54987916	Président
8	Tapoa	Diapaga	Mixte	MBDHP/TAPOA	00000629901	Ouagadougou	COMPAORE Simon	70712717	Président
9	Tapoa	Diapaga	Mixte	Organisation Démocratique de la Jeunesse (ODJ)/Diapaga	00000434301	Ouagadougou	KANTAGBA Mahamadou	70346956	Président
10	Tapoa	Diapaga	Mixte	Association Jeunesse "OUGAPO" pour le développement de la Tapoa (AJODT)	P.TAP 062	Diapaga	COULIDIATY Youmanli	64763332	Président
11	Tapoa	Diapaga	Mixte	Association Taanyama pour le développement de la Tapoa(ATPDT)	2021-090/MATD/REST/PTAP/HC-DPG/SG	Diapaga	LOMPO Adamou	64797214	Président
12	Tapoa	Diapaga	Mixte	Association bonne gouvernance et développement local de la TAPOA (ABGDL)	P.TAP 053	Diapaga	OUOBA Diataga	65835496	Président
13	Tapoa	Diapaga	Mixte	Semfilms	023/MATD/Bf	Non	COMBARY Étienne	70374450	Coordonnateur
14	Tapoa	Diapaga	Mixte	APSDL/TAPOA	2018-002/MATD/REST/PTAP/HC-DPG/SG	DIAPAGA	WALY Souampa Apollinaire	54084009	Coordonnateur
15	Tapoa	Diapaga	Mixte	SOS jeunesse et défi	00000408001	Ouagadougou	NIOULA Dialinli	70703848	Coordonnateur provincial
16	Tapoa	Diapaga	Mixte	Association Tiatieni des jeunes de la Tapoa(ATJT)	071P.TAPOA-HC-REST-MATD	Diapaga	COMBARY Etienne	75470115	Secrétaire exécutif
17	Tapoa	Kantchari	Mixte	Association des jeunes de Kantchari (AJK)		Kantchari	OUOBA Ahandi	74900764	Président

18	Tapoa	Kantchari	Mixte	Association des enfants et jeunes travailleurs (AEJT)		Ouagadougou	OUOBA Y Emmanuel	71984955	Président
19	Tapoa	Kantchari	Féminine	Coordination départementale des femmes/Kantchari		Kantchari	OUOBA Marie	73619212	Coordinatrice
20	Tapoa	Kantchari	Féminine	Association des Veuves Konsoundi de Kantchari(AVKK)	La personne qui le détient n'est pas sur place. Difficultés pour la présidente de la joindre	Kantchari	OUOBA Clarisse	70339914	Présidente
21	Tapoa	Kantchari	Mixte	TODIYAABA	2005-009/R.EST/PTAP/HC/SG/DRA	kantchari	BAZIE DESIRE	70234922	Président
22	Tapoa	Kantchari	Mixte	Association, Aide aux enfants déshérités (AAEDD)	2012-185/MATDS/REST/PTAP/HC-DPG/SG	Kantchari	NIDOGO Moussa	70123065	Président
23	Tapoa	Kantchari	Féminine	PAGUIDI	20-SC-375-BF-REST-PTAP	Kantchari	OUOBA Boampoundi	70114624	Présidente
24	Tapoa	Kantchari	Mixte	Association TIN TAANI Todiya(A3T)	080-MATD/REST/PTAP/HC-DPG/SG DU 20/02/2021	Kantchari	LOMPO Moïse Canisus	70430403	Président
25	Tapoa	Kantchari	Mixte	Association Maison du Savoir (A.M.S)	2021-0150/REST	Kantchari	NADJOARI Bédari	70175738	Président
26	Tapoa	Kantchari	Mixte	Association TIN TAANI	2018-007/MATD/REST/PTAP/HC-DPG/SG	Diapaga	LIDO Hama	70817173	Président
27	Kompienga	Kompienga	Mixte	Réseau national de lutte anti-corruption (RENLAC)		Ouagadougou	NOULA Yemboani	66299740	Point focal
28	Kompienga	Kompienga	Féminine	Association Espoir de Femme/Kompienga		Kompienga	KANGO Justine	55485406	Présidente

29	Kompienga	Kompienga	Mixte	Association NONGTABA des personnes handicapées de la commune de Kompienga		Kompienga	SAWADOGO Sayouba	76775553	Président
30	Kompienga	Kompienga	Mixte	Association Tin Taani Yaaba(ATTY)	PGRM 0141	Fada N'Gourma	DAHANI Adjima	70637602	Président
31	Kompienga	Kompienga	Mixte	Association pour le développement et la promotion sociale (ADPS)	13/MATS/SG/DGLTAT/DADS/DC	Fada N'Gourma	OUOBA Rachelle	71065658	Présidente
32	Kompienga	Kompienga	Mixte	Mouvement burkinabé des droits de l'homme et des peuples (MBDHP), sous-section de la Kompienga	00000629901	Ouagadougou	SAWADOGO BENOIT WENDENKONTE	76224427	Coordonnateur
33	Kompienga	Kompienga	Mixte	Club des Droits et de la Promotion civique de l'Université de Fada N'Gourma	Néant	Fada N'Gourma	BANGOU Manimpo	57114385	Président
34	Kompienga	Kompienga	Mixte	Club Cibal de Kompienga	0643	Kompienga	THIOMBIANO Yemboini	56484000	Porte-parole
35	Kompienga	Kompienga	Mixte	Association Semfilms	00000660101	Ouagadougou	NYABA Nassintiaba	70563860	Point focal
36	Kompienga	Kompienga	Mixte	Association " Famille Des Orphelins du Gourma" (FAMOG)	REST0045	Fada N'Gourma	LOMPO Adama	70722653	Président
37	Kompienga	Kompienga	Mixte	Association Atimihène Essukabè Garibabè	2016-14/MATDSI/REST/PKPG/HC	Kompienga	SIBI Chekana O.M.G	70571069	Point focal
38	Kompienga	Kompienga	Mixte	Coordination communale des organisations de la société civile de Kompienga (CCOS/Kompienga)	2016-11/MATDSI/REST/PKPG/HC	Kompienga	MORKANA Zakarya	70337237	Chargé des relations publiques

39	Kompienga	Kompienga	Mixte	Centre pour la qualité du droit et la justice (CQDJ)	000000102301	Ouagadougou	MORKANA Zakarya	70993746	Chef de file
40	Kompienga	Kompienga	Mixte	Association main tendue aux petits orphelins	PKG0023	Pama	AMADOU Abdoul Kadiri	74414200	Président
41	Kompienga	Kompienga	Mixte	Association des jeunes pour l'hygiène et assainissement de la KOMPIENGA (AJHAK)	2015-19/MATD/REST/PKPG/HC	Kompienga	MORKANA Zakarya	70993746	Président
42	Kompienga	Kompienga	Mixte	ODJ	00000434301	Ouaga	COULDIATI Souglimpo	70816571	Secrétaire général
43	Kompienga	Kompienga	Mixte	ODJ	12	Kompienga	Ouoba Emmanuel	3484	Président
44	Kompienga	Pama	Mixte	Cadre de concertation provinciale pour la gouvernance et la sécurité (CCPGS)	REST0116	Fada N'Gourma	ONADJA Boureima	70666332	Président
45	Kompienga	Pama	Mixte	Organisation fraternelle pour la paix et le développement (OFPD)		Pama	ONADJA AHANDIDIA	70510908	Responsable à la jeunesse et formation
46	Kompienga	Pama	Mixte	Association TANMA-YE		Pama	ONADJA Jean Luc	56947720	Président
47	Kompienga	Pama	Mixte	MOUVEMENT BURKINABÉ DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (MBDHP)/KOMPIENGA	00000629901	Pama	TANDAMBA Modeste	51396211	Président
48	Kompienga	Pama	Mixte	Association TIN TODI YAABA	0012	Pama	BARRY Abdoulaye Ferdinand	71538780	Président

49	Kompienga	Pama	Mixte	Centre pour la qualité du droit et la justice (CQDJ)	00000102301	Ouagadougou	ONADJA Boureima	70666332	Point focal de Pama
----	-----------	------	-------	--	-------------	-------------	-----------------	----------	---------------------

Annexe 4 : Liste des organisations de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans la région du Sahel

N°	Province	Commune	Statut	Nom de l'organisation	Numéro de récépissé	Siège social	Personne de contact	Contacts	Fonction au sein de l'organisation
1	Soum	Djibo	Mixte	Association kawrale dewral des personnes âgées du SOUM	N: PSUM 005	Djibo/secteur 1	TAMBOURA Belco Sambo	76245104	Président
2	Soum	Djibo	Mixte	Coordination départementale des femmes de Djibo	N2019- 004/MATD/RSHL/PSUM/DDJB	Djibo	Habsatou Belko	75511104	Présidente

3	Soum	Djibo	Féminine	Association pour la promotion de la santé de la mère et de l'enfant au Sahel (APSME/S)	N: PSUM 003	Djibo/secteur 3	MAÏGA Haoua	75240575	Présidente
4	Soum	Djibo	Mixte	Eveil Club pour le développement	N00000993501	Djibo	LECONTE Romain Abel Amadou	70859721	Secrétaire exécutif
5	Soum	Djibo	Mixte	Coordination provincial des femmes de soum	N2018-030/MATD/RSHL/PSUM/HC-DJB/SG	Djibo	Absatou Hamidou	70444839	Présidente
6	Soum	Djibo	Mixte	Gollè des femmes de Djibo pour le travail et le développement	PSUM 0014	Djibo/secteur 4	TAMBOURA Maïrama	76085801	Secrétaire général
7	Soum	Djibo	Mixte	Association mère et enfant	N2013-005/MATS/RSHL/PSUM/HC	Djibo	Maïmouna Belko	75044445	Présidente
8	Soum	Djibo	Mixte	CILDES	N2004-438/MATD/SG/DGLPAP/DOASOC du 26 juillet 2004	Djibo	TAMBOURA Sidiki	78148270	Président
9	Soum	Djibo	Mixte	ODJ		Djibo	TAMBOURA Adama	70842157	Président
10	Soum	Djibo	Mixte	Cellal Sahel	N2012-13/MATDS/R-SHL/PSUM/HC du 22 mars 2012	Djibo/secteur 2	SAWADOGO Moussa	76704323	Trésorier
11	Soum	Djibo	Mixte	UNIJED/Afrique	N00000493501	Djibo	TRAORÉ Ismaël	70859064	Secrétaire exécutif
12	Soum	Djibo	Mixte	Association santé pour tous (AST)	N2019-001/MATDC/R-SHL/PSUM/HC-DJB	Djibo	TAMBOURA Amadou	76287428	Président

13	Soum	Djibo	Mixte	ENDAM	PSUM 0009	Djibo secteur 4	DICKO Boubakari	76608209	Président
14	Soum	Djibo	Mixte	MBDHP		Djibo	TAMBOURA Amadou Adama	76287428	Président
15	Soum	Djibo	Mixte	MBDHP	11226778	DORI	DICKO Abdoul	76077070	Président
16	Soum	Djibo	Mixte	Mbdhp	23145	Dori	Président	73563856	Secrétaire exécutif
17	Soum	Pobé Mengao	Mixte	UNIJED	N00000493501	Djibo	TRAORÉ Ismaël	76569016	Secrétaire exécutif
18	Soum	Pobé Mengao	Mixte	Association pour promotion santé de la mère et de l'enfant	N: PSUM 003	Djibo/secteur 3	GASSAMBE sanoussa	76245077	Charger de l'organisation
19	Soum	Pobé Mengao	Mixte	MBDHP		Pobé-Mengao	KONFÉ Mahamadi	76062224	Président
20	Oudalan	Gorom Gorom	Féminine	Tassagth	PUDL 023	GOROM- GOROM	Adizatou cheick	70310561	Presidente
21	Oudalan	Gorom Gorom	Féminine	Association pour le développement de la province de l'oudalan	Pudldu05novembre2019	Gorom-gorom	Leylata attukou	70685455	Présidente
22	Oudalan	Gorom Gorom	Mixte	Association des jeunes Unis pour le développement de Doumam	2017- 42/MATD/RSHL/PUDL/HC/CAB	Doumam	Maiga Issa Halidou	70927451	Président
23	Oudalan	Gorom Gorom	Mixte	Tounkey Ir Nafssai	PUDL0024	Oursi	Hallilo Abdoulkarim	70082686	President

24	Oudalan	Gorom Gorom	Mixte	Cercle de réflexion et d'études pour le développement démographique en Afrique	548	Gorom	Daouda altiné	70715552	Président
25	Oudalan	Gorom Gorom	Féminine	M Balla sukaabe	PDU109octobre 2006	GOROM- GOROM	Fatimata Issa	703667700	Presidente
26	Oudalan	Gorom Gorom	Mixte	Association jeunesse et développement	11	Gorom sec 1	Maiga Guibrilla Amadou	70837594	Animateurs
27	Oudalan	Gorom Gorom	Mixte	Toufa des femmes de oudalan	PUDL0085	Gorom gorom	Raicha w Moussa	70449699	Présidente
28	Oudalan	Gorom Gorom	Mixte	Association des jeunes pour la promotion du civisme,l'éveil des consciences et la cohésion sociale pour le sahel <<KING PROD>>	PUDL 0077	GOROM- GOROM	MAIGA Bassirou	66677762	Président
29	Oudalan	Gorom- Gorom	Mixte	Humanisme paix et solidarité	PUDL0090	GOROM- GOROM	Bokoum mamoudou	70533173	Président
30	Oudalan	Oursi	Mixte	Association BAANO	0116	Oursi	Ankara karimou	56912059	Président
31	Oudalan	Oursi	Mixte	Association Gomni	0112	Oursi	Aly Issa	70608784	Président
32	Oudalan	Oursi	Mixte	Association pour la recherche de la paix,cohésion sociale et le vivre ensemble à oursi	0168	Oursi	Abdoulaye ag Assarid	70539713	Président

